



Contrat de travaille CDI pas bien négocier

Par **jahid**, le **17/09/2013** à **15:38**

Bonjour a tous je viens de signé un contrat CDI ce matin ,et voila je me suis rendu compte j'ai pas bien négocier mon salaire,que-ce que je peut faire me rétracté,démissionné,renégociernle contrat signé le 17/09/2013 et débute le 18/09/2013rnm merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **17/09/2013** à **16:30**

BonjourrnVous pouvez bien sur renégocier votre salaire, mais l'employeur n'a aucune obligation d'accepter et dès lors vous lui indiquerez mettre fin à la période d'essai.rnOu vous accepterez de travailler aux conditions primitives.

Par **jahid**, le **17/09/2013** à **16:53**

merci de votre réponsernJ'ai travailler pour eu en intérim 6 mois,donc pas de période d'essais,en plus j'ai demande en premier lieu 50 euro de plus il a acceptée sans abusé,j'ai vus ce n'est pas bc je veux ou moins 100 de plus bien sur brut.rnma question donc ce n'est pas trop tard pour négocier demain.rnbien sur il peut dire non,jesper il me prendra pas pour un fournexcusé moi pour les fauternmerci d'avance

Par **moisse**, le **17/09/2013** à **17:04**

Je ne sais quoi vous conseiller, il ne s'agit pas d'une question juridique, mais d'un poker menteur à la négociation.
Le mieux est donc de demander dès le démarrage en expliquant que vous avez fait une confusion, vous avez accepté 50 en pensant 100...que si c'est un peu lourd pour lui au départ, vous acceptez de différer l'augmentation d'un mois...

Par **jahid**, le **19/09/2013** à **00:25**

Merci moisse pour toute vous réponse, mon chef d'équipe que j'ai une bonne relation professionnel il ma promet de faire le nécessaire sur ce sujet.
Jésper qui tiendra sa promesse,il ma conseiller d'attendre un peut avant d'annoncé la couleur a la direction.
bonne réception

Par **Lag0**, le **19/09/2013** à **07:59**

Bonjour jahid,
Vous avez ouvert 2 discussions avec le même sujet.
Merci à l'avenir de ne pas multiplier les sujets.